

23) 19°) CONTRAT d'HONORAIRES à passer avec M. PARASKEVOPCULOS, Architecte, pour les études et la surveillance des travaux de construction de 9 classes " ECONOMIQUES" *C.G.L.*

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec M. PARASKEVOPCULOS, Architecte, un contrat d'honoraires pour les études et la surveillance des travaux de construction de 9 classes "Economiques" dans la Commune de Saint-Denis, à savoir:

- 2 classes au CANAL du BRULE
- 2 classes au RUISSEAU BLANC
- 3 classes à la MONTAGNE 8ème Km
- 2 classes au CHAURRON (Garçons) - Terrain Ramasseamy.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires seront prévus au BUDGET SUPPLEMENTAIRE de 1968 de la Commune, au Chapitre 903, Article 2302-01.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\* \* \*